

KETHIRI Brahim

Laboratoire SLADD

Université Mentouri Constantine

LE FRANÇAIS ET LA NORME DANS L'INSTITUTION SCOLAIRE ALGÉRIENNE

ENQUÊTE

La situation du français en Algérie a fait l'objet de plusieurs études qui ont montré qu'en raison de facteurs historiques, sociolinguistiques, etc., le français en usage dans ce pays diffère de celui de France. Nous savons qu'en Algérie cette langue n'est pas seulement l'apanage des journalistes et des écrivains. Le français fait certes l'objet d'une réelle appropriation par ces usagers mais on peut se demander si d'autres usagers utilisent et acceptent un français qui intégrerait les emprunts aux idiomes locaux en contact.

En nous appuyant sur les résultats d'un questionnaire proposé à des professeurs de l'enseignement secondaire de français langue étrangère¹ que l'opinion publique reconnaît comme les vecteurs légitimes du français de référence, nous nous interrogerons sur le recours à l'emprunt dans les classes de langue et sur la tolérance de ces professeurs à l'égard de ces termes d'origine arabe et berbère.

Initialement destiné à cerner les représentations mentales de la langue française chez des P.E.S. en exercice sur le territoire de la commune de

1. Le choix de cet échantillon repose sur l'hypothèse que les professeurs d'enseignement secondaire (P.E.S), ayant normalement suivi une formation de (BAC + 4) et possédant pour la plupart une expérience professionnelle (de plus de 5 ans) sont assimilés à des intellectuels francisants.

Biskra, ce questionnaire dont le texte figure en annexe, a été élaboré avec le précieux concours de Y. Derradji, Maître de Conférences à l'Université de Constantine. Il vise à cerner les rapports qui peuvent exister entre les pratiques et les représentations du français de ces enseignants et enseignés. Nous voulons savoir si ces usagers qui servent de modèle de référence pour la connaissance du bon français vont condamner, accepter ou même encourager l'emploi en français de termes provenant des idiomes locaux. Nous nous demanderons enfin à partir de quel instant ils accepteront comme intégré au français une lexie d'origine arabe ou berbère.

Questionnaire d'enquête :

Sur une population de soixante-dix professeurs (34 hommes et 36 femmes) de langue française que comptait en 1998-1999 la wilaya de Biskra, nous avons, faute de moyens financiers et en raison de la situation sécuritaire connue de tous et d'entraves bureaucratiques, limité notre enquête aux seuls P.E.S exerçant à Biskra, et interrogé donc: trente-trois professeurs (13 hommes et 20 femmes) exerçant dans les dix lycées de Biskra.² Ces acteurs de la politique linguistique du pays ont été invités à répondre dans l'anonymat à un questionnaire de trente-cinq items répartis en quatre rubriques non signalées comme telles aux enquêtés mais qui peuvent être aisément repérées en ce qu'elles concernent :

- *les statuts des langues en présence en Algérie* : nous voulions savoir quelles sont les représentations que ces professeurs ont des variétés de langue en présence dans le paysage linguistique local.
- *le mode d'appropriation du français par des adolescents dans les lycées de la ville de Biskra* : nous souhaitions savoir comment on enseigne le français à ces adolescents.

2. Pour des raisons pratiques, nous avons décomposé cet échantillon en strates relatives au sexe des enquêtés, au type de diplômes possédés, à leur ancienneté dans le corps des P.E.S et à leur tranche d'âge.

Au mois de mai 1999, nous avons distribué à nos enquêtés ce questionnaire pour auto-administration. Trois jours plus tard, nous avons récupéré 27 questionnaires sur les 33 remis aux enquêtés, ce qui représente une perte de 6 documents.

- *la pratique langagière en milieu formel et milieu informel* : nous nous demandions quels sont les rapports que les P.E.S. entretiennent dans leur cellule familiale et leur entourage avec le français comme langue emprunteuse.

- *les représentations que ces P.E.S ont du français endogène* : nous désirions savoir si dans la pratique de la langue, les énoncés produits par les enseignants peuvent être rapportés à des normes locales, endogènes. Si oui, comment ?

Somme toute, l'objectif de cette étape de réflexion était clair, il visait à établir précisément la nature des relations qu'entretiennent avec le français, ceux qui sont considérés comme les agents de sa diffusion dans le pays, et ce aussi bien pour les pratiques linguistiques que pour les représentations sociolinguistiques.

RÉSULTATS :

1. Statuts des langues :

Il ressort de cette partie de l'enquête une cohérence dans les réponses des sujets enquêtés. Ils reconnaissent à l'unanimité que la langue française est encore utilisée comme un véhicule pour la culture algérienne et en prennent pour preuves les œuvres littéraires produites par des écrivains d'origine algérienne mais de langue française.

Le français est aussi à leurs yeux l'idiome de la science et de la technologie. Nous déduisons qu'il est donc perçu comme l'idiome de l'ouverture de l'Algérie sur le monde moderne. En ce sens, le pays ne pourrait selon nos enquêtés accéder à ces deux domaines que si les Algériens s'intéressent davantage aux langues étrangères en général et au français en particulier.

A l'opposé, les variétés dialectales et l'arabe classique ne représentent plus dans le mental des répondants que la poésie dans ce pays, car l'arabe classique est employé par exemple dans différents secteurs comme l'administration, les médias, l'institution scolaire... Ce qui s'expliquerait en cette fin de siècle plus par la priorité donnée à l'essor technique et technologique qui émerveillait les Algériens,

qu'à la rhétorique dans des langues qu'ils jugent à la limite un peu anachronique dans un monde en ébullition.

Dans un autre registre, la majorité des professeurs interrogés voient dans la langue française la langue de la littérature : cette attitude s'expliquerait par le fait que dans leur formation une part importante a été allouée à l'étude d'écrivains algériens ou étrangers d'expression française et que dans les classes de français, ils sont souvent appelés à étudier avec leurs élèves respectifs des textes littéraires.

Par opposition à la langue arabe, le français est senti par les enquêtés comme l'idiome de la modernité et de la science, il serait donc l'outil qui contribuerait potentiellement à faire sortir le pays du cloisonnement imposé par les gouvernants durant ces dernières décennies.

Certes, la langue arabe, devenue depuis l'indépendance la langue officielle de l'Algérie, a supplanté la langue française. Mais cette dernière, qui a leurré l'occupant dans son entreprise de francisation des autochtones, a pour les enseignants enquêtés, complètement perdu sa connotation de langue du colonisateur. A tel point que la langue française, langue instrumentale, est sentie comme un véhicule neutre, sans marques culturelles ou idéologiques propres, inculquées naguère par l'école du colonisateur. C'est dans cet esprit que cette langue est acceptée comme langue d'enseignement de certaines sciences, rôle que la langue arabe n'est souvent pas apte encore à jouer.

Il est plus surprenant de relever une confusion dans les réponses qui ont trait au statut assigné à la langue française en Algérie. En effet, la plupart des enquêtés reconnaissent à cette langue le statut de langue étrangère.

Toutefois, on doit constater une certaine approximation dans la maîtrise de concepts comme langue seconde et langue véhiculaire. Pour la langue seconde, il s'agit d'introduire une nuance vis-à-vis de langue étrangère dans les pays où le multilinguisme est officiel ; ou dans des pays où une langue non maternelle bénéficie d'un statut privilégié.

Par contre, lorsque le français est enseigné comme langue étrangère et qu'il sert aussi à l'enseignement d'autres matières telles que géographie, les sciences naturelles..., on dit qu'une langue véhiculaire est dotée

d'un statut pédagogique particulier et qu'elle relève dans ce cas précis de l'ordre de la fonction d'une langue.

Il n'en demeure pas moins qu'un pourcentage important des répondants n'avaient pas distingué les nuances véhiculées par ces deux concepts. L'explication pourrait venir du fait que bon nombre d'enseignants n'avait pas été initié à ce type de subtilité liée aux statuts des langues soit parce qu'ils n'avaient pas été initialement formés pour la fonction d'enseignant de langue, soit dans leur cursus universitaire respectif, cette question n'avait, tout simplement, pas eu l'importance requise.

Quant à l'enseignement du français, sous la rubrique II, nous tenterons de dégager des réponses recueillies l'opinion la plus fidèle possible des professeurs enquêtés, et ce pour un enseignement le plus approprié qu'il soit dans le contexte algérien actuel et à des adolescents nés et vivant en Algérie.

2. Mode d'appropriation du français :

Les interrogations sous cette rubrique reposaient sur l'hypothèse selon laquelle des professeurs de langue française utilisent dans leurs classes des termes empruntés aux langues locales, en l'occurrence l'arabe et / ou le berbère. Nous avons ainsi voulu comprendre les raisons, les motivations et la nécessité de cette pratique.

Ces enquêtés tout en déclarant que le fait de recourir aux emprunts demeure un procédé équivoque à la limite de l'inutile et pourtant ils recourent à ce procédé dans des situations que la pratique de la classe leur impose (cas de synonymie, explication de mots nouveaux pour les élèves...) A la différence de leurs prédécesseurs de ces deux décennies (soixante et soixante-dix) qui ne se permettaient guère l'usage de ces termes en classe de français et sanctionnaient parfois sévèrement leurs élèves quand ceux-ci s'ingéniaient à le faire.

Ces professeurs d'antan avaient, selon les sujets enquêtés, la prétention d'être les vecteurs vivants de la norme du français pour les élèves. Une norme qui rend compte de l'utilisation de la langue faite par des écrivains.

Faute de références bibliographiques en leur possession, les professeurs enquêtés dans leur majorité reconnaissent tout de même implicitement leur manque d'information quant aux écrits des pédagogues, des didacticiens ou méthodologues sur l'emprunt dans la classe de français langue étrangère.

Un professeur fait exception puisqu'il cite un ouvrage qui aurait abordé le thème de l'emprunt lors de l'enseignement / apprentissage d'une langue étrangère destinée à un public adolescent ou adulte et dans un contexte plurilingue.

Ambivalence qui pourrait trouver un élément de réponse dans la composante du corps professoral, lequel renferme en son sein des professeurs, produits de l'école fondamentale où la langue d'enseignement est l'arabe, contrairement à une autre catégorie de professeurs, qui eut la langue française comme langue d'enseignement.

Si nous ajoutions à cet élément, le niveau médiocre des élèves en langue française, fait tant décrié par la plupart des professeurs de la région, nous pourrions trouver dans ces deux éléments des justifications à cette méthode utilisée depuis quelques temps dans les lycées de Biskra. Devant cette réalité, les professeurs enquêtés sentent que pour l'essentiel le français enseigné dans les établissements secondaires de Biskra demeure encore proche du français de référence ou de France.

Or, cet idiome est progressivement envahi au niveau lexical par exemple dans les médias par des termes provenant des langues en présence dans le marché linguistique algérien.

A notre avis, une disparité existe dans le français enseigné dans cette région du pays et elle se situe aux divers plans de la langue :

- graphique (par exemple la confusion entre les accents sur la lettre «e»).
- morpho-syntaxique (par exemple la combinatoire verbale et usage de la forme clitique objet 2 du pronom personnel : demande – le de + infinitif).
- lexique encore : (les fellahs guettent la pluie).

Ces écarts qui affectent la langue française pourraient faire l'objet d'une enquête plus globale. Dès lors, des réponses seraient sans doute apportées à la question des variétés de langue en usage dans ce pays et si ces variétés sont dotées chacune de normes plus ou moins stabilisées dans la société algérienne, référence faite aux lettrés et moins lettrés.

Nous avons consacré, la rubrique III, à la production langagière des professeurs et de leur entourage, ainsi nous essayerons de comprendre les attitudes, les sentiments des enquêtés vis-à-vis des personnes qui les entourent quand celles-ci emploient cette variété du français, objet de ce travail de recherche.

3. Pratiques langagières :

Sous cette rubrique, nous avons décidé de cerner les représentations que les professeurs d'enseignement secondaire ont des langues en présence sur le marché linguistique algérien et aussi des représentations qu'ils ont de l'usage formel ou informel du français, comme langue emprunteuse aux idiomes locaux.

L'emprunt lexical, résultat d'une coexistence de plus d'un siècle de deux communautés culturelles et linguistiques distinctes l'une de l'autre se manifeste par un échange entre les langues locales et la langue française. Un contact de langues que la quasi-totalité des professeurs interrogés trouvent adéquat à l'emprunt lexical dans ce pays.

Deux aspects caractérisent le français en Algérie : il est tantôt une langue emprunteuse aux langues locales (arabe et / ou berbère) et tantôt une langue empruntée (des termes d'origine française présents dans les langues vernaculaires.) La présente enquête a le mérite de s'intéresser au français langue emprunteuse aux vernaculaires.

Les P.E.S enquêtés considèrent pour la plupart l'arabe dialectal comme l'idiome le plus parlé par les Algériens. C'est aussi l'idiome qui permet à un locuteur arabophone d'exprimer un vécu ou une réalité sociale, culturelle, politique ou économique.

Les résultats de ce questionnement ont fait apparaître que dans un contexte plurilingue le français est une langue véhiculaire. Une

fonction de véhicularité assurée par la langue étrangère jusque dans la cellule familiale de ces professionnels de la langue.

Les professeurs déclarent pour leur grande majorité, recourir abondamment à l'emprunt aux idiomes locaux dans des interactions sociales telles la discussion avec un collègue ou la rencontre fortuite d'un émigré algérien résidant dans un pays francophone. Nous relevons donc une transgression du code oral ou écrit de la langue française chez les professeurs de français de la ville de Biskra dans les situations informelles.

En revanche, ils désapprouvent cette même transgression lorsqu'un tiers bilingue de surcroît en est à l'origine.

Ils font ainsi d'un locuteur qui éviterait d'employer des termes issus des langues locales, un modèle de référence en matière de bon français.

Ils optent en même temps une bonne part pour les emprunts, ce qui s'explique par le fait que les langues locales symbolisent et véhiculent la culture et la religion propres au peuple algérien, presque exclusivement

Nous pouvons classer ces emprunts en 2 catégories :

1. les emprunts techniques : ils dénotent un référent qui n'a pas d'équivalent dans la culture algérienne.
2. les emprunts stylistiques : ils désignent des référents existants dans la culture algérienne mais auxquels un nom français donne une valeur ou une connotation étrangère. Ces emprunts réactualisent un ensemble de données culturelles qui échappent à toute réduction dans la langue française.

Disons simplement que ces termes empruntés font référence à des univers référentiels propres au locuteur bilingue algérien tels que la civilisation arabo-berbère-islamique, la culture algérienne, la gastronomie, la politique... Ces emprunts sont donc utilisés par ces sujets pour désigner des réalités algériennes.

Pour rappel l'Algérie a connu une liberté de la presse qui s'est matérialisée par l'apparition tout au long de cette dernière décennie de nombreux titres, dont la majorité est à mettre au compte de la presse indépendante.

Parmi les lecteurs de cette presse se trouvent les professeurs enquêtés qui, par ce fait confirment leur statut de lettré qui sied bien à ces professionnels de la langue.

Nous communiquons dans l'ordre les trois principaux titres des journaux indépendants les plus lus par ces informateurs.

- El Watan
- Liberté
- Le Matin

Cette presse est l'objet d'un véritable engouement dans le pays parce que les articles qui paraissent sont de bonne facture et qu'en plus la langue de bois qui était jadis une partie intégrante de la presse publique algérienne, est désormais bannie..

Après avoir relevé des termes arabes et / ou berbères dans le français utilisé par les journalistes et écrivains algériens, nous avons jugé opportun de connaître la position sur ce phénomène des professeurs informateurs. Ces derniers, en majorité, déclarent qu'en procédant de la sorte les écrivains et surtout les journalistes cherchent à se rapprocher de leur lectorat bilingue et de surcroît algérien.

Enfin sous l'ultime rubrique nous aborderons tout ce qui a trait à la compétence linguistique de ces professeurs de français dans le secondaire d'une part et nous tenterons de démontrer que ce français perméable aux emprunts, utilisé par nos informateurs les écrivains et les journalistes algériens, représente une variété locale, d'autre part.

4. Français endogène :

Le recours à l'emprunt des idiomes locaux par les francophones algériens dans les interactions sociales reflète une dynamique propre à cet usage du français en dehors de l'Hexagone.

Ainsi sous cette rubrique, nous avons voulu connaître les réactions des professeurs de langue française par rapport au français en usage dans ce pays. Un français à travers lequel des écarts affectent les divers plans : l'orthographe, la phonétique, la phonologie, la morphologie et la sémantique.

Parmi les réactions de la majorité de ces informateurs, il ressort que ceux- là reconnaissent que le substantif est facilement empruntable, ce qui ne va pas à contrario avec la thèse confirmée par les travaux sur le lexique de E. Haugen (1952) et L. Deroy (1980).

En effet, on se trouve devant la représentation d'un monde en évolution continue qui nécessite l'introduction de nouveaux signifiés et donc de nouveaux signifiants. Le lexique dont les inventaires ne sont jamais finis, est le domaine linguistique dans lequel le sujet francophone algérien par exemple peut choisir un signifié et un signifiant d'une des langues présentes dans le paysage linguistique local et l'insérer dans une de ces productions langagières en langue française.

Nous remarquons qu'une fois le terme emprunté à la langue arabe, les sujets parlants le prononcent selon le phonétisme de la langue prêteuse. Nous avons constaté aussi que la face sonore du lexème est conservée par ces locuteurs bilingues. Il s'agit de la reproduction avec exactitude de la prononciation arabe des phonèmes familiers issus de la langue maternelle. Nous sommes donc devant la première adaptation d'une lexie arabe, celle-ci est d'abord phonétique et puis dans une certaine mesure phonologique. Ce que nous avons constaté sept ans durant dans la presse, nous l'avons retrouvé dans les réponses des enquêtés :

Ainsi la pratique graphique adoptée par les emprunts tient compte de la prononciation avec des variantes liées à l'instabilité de la forme sonore, laquelle semble être en étroite relation avec les différents parlers algériens et des conventions prescrites dès l'époque coloniale, à titre d'exemple, gourbi, bachagha...

Comme la quasi - totalité des emprunts sont des substantifs ou des adjectifs, nous avons voulu connaître les flexions adoptées pour «ces termes voyageurs» une fois ces derniers insérés dans la langue cible.

Pour le genre, les répondants reconnaissent pour leur majorité la conservation du genre d'origine du lexème emprunté aux langues locales. A noter aussi que les «référents sexués», gardent les deux formes arabes, ainsi masculin et féminin peuvent coexister dans le français employé par les locuteurs algériens.

Pour le nombre, le choix de la langue emprunteuse par les sujets bilingues est moins probant :

1- Ces informateurs font fi des formes de la langue source pour la majorité des substantifs et adjectifs, ils distinguent ainsi le singulier du pluriel conformément aux règles de la langue cible. L'opposition – ϕ / - s sert donc à opposer singulier et pluriel.

2- Il leur arrive aussi d'opter pour une autre possibilité, néanmoins pour les substantifs qui connaissent une opposition de genre dans la langue arabe. Ces derniers se trouvent dans un paradigme où la distinction du lexème existe entre masculin singulier et féminin singulier, masculin pluriel et féminin pluriel.

3- Enfin d'aucuns optent parfois pour quelques termes une forme hybride, sorte de compromis entre les systèmes morphologiques de la langue prêteuse et de la langue emprunteuse. Le pluriel arabe est affecté à l'écrit du –s caractéristique du pluriel français.

Quant aux dictionnaires considérés en France comme la référence absolue, il n'en demeure pas moins, que R. Chaudenson sociolinguiste français dénonce ce «fétichisme du dictionnaire.» Les P.E.S enquêtés, à l'instar des français natifs, prennent ces ouvrages lexicographiques pour le support de la norme.

Bien que les dictionnaires constituent un indice précieux, ils restent parfois incomplets sur le plan dénotatif et muets parfois sur la valeur sociolinguistique ou culturelle de certains items du français de référence.³ Qu'en serait-il pour des termes qui proviennent de l'arabe algérien ? Toutefois ces ouvrages restent nécessaires mais pas toujours suffisants.

A propos des termes arabes figurant sur les dictionnaires, les enquêtés en majorité jugent l'intégration d'une lexie arabe dans le français standard sur le simple fait que celle-ci possède une entrée

3. Frey, C. cite, François Rastier, dans *Sémantique interprétative* et donne l'exemple du mot « caviar », défini par le *Petit Larousse* comme des « oeufs d'esturgeon salés », alors qu'une rapide enquête auprès de 28 collégiens français montre que le trait « luxueux » figure dans la représentation sémantique du mot « caviar ». Il s'agit d'un trait socio-culturel, absent aussi de l'édition de 1981 du *Petit Robert*, mais qui apparaît par contre dans l'édition de 1993.

accompagnée d'une définition dans ces ouvrages lexicographiques édités en France.

Cette condition demeure, à nos yeux, encore insuffisante, il faudrait que pour définir cette lexie, le lexicographe eût préalablement tenu compte du texte et de l'univers culturel de ce mot. Il y a lieu aussi de se pencher sur le critère d'usage de ce terme et si son emploi est généralisé dans la société française. Pour le savoir, un travail similaire à celui qu'on avait réalisé ces années serait nécessaire.

Il s'agira pour un chercheur de relever toutes les occurrences de la lexie ciblée dans le français parlé et écrit par des français natifs et de surcroît résidant dans l'Hexagone.

Enfin en Algérie, les écrivains et les journalistes se servent du français et l'adaptent aux compétences linguistiques de leurs lecteurs respectifs. Une option délibérée pour leur permettre de marquer leur langue ou leur instrument de communication. C'est pourquoi leurs écrits sont bien décryptés par les lecteurs locaux. Le texte littéraire ou journalistique porte en lui «les indices de sa nationalité littéraire» par la présence des termes arabes et/ou berbères dans le français utilisé par ces scripteurs lettrés.

La présence de ces mots dans la langue française des écrivains, des journalistes et dans la production langagière des professeurs de langue leur a permis de légitimer, mais pas de façon significative, l'existence d'un français circonscrit dans cette aire géographique de trente millions d'âmes : l'Algérie.

Conclusion partielle

Il s'agit, dans cette conclusion de faire une tentative de bilan de l'enquête qui a pu être réalisée, dans une perspective sociolinguistique et dynamique des langues. Une série de questions a été mise en place visant à cerner les relations pouvant exister entre les pratiques et les représentations du français des professeurs de l'enseignement secondaire de la ville de Biskra. Outre les renseignements permettant de cerner l'échantillon de ces professeurs (âge, sexe, ancienneté...) nous leur avons préparé un questionnement relatif au :

1) Statut des langues présentes dans le paysage linguistique algérien.

Du point de vue du statut des langues les professeurs déclarent que les idiomes locaux sont différemment utilisés. L'arabe dialectal sert de ciment dans les relations sociales des Algériens et sert aussi à exprimer l'appartenance de la nation algérienne à la nation arabe, tandis que l'arabe classique n'est considéré que comme un véhicule de la religion islamique.

Quant à la langue française, elle est définie tout comme sur le plan institutionnel : une langue étrangère. Par ailleurs cet idiome est considéré comme la langue qui permet l'ouverture de ce pays sur le monde. Il est aussi senti comme l'idiome de la science, de la technologie et de la littérature. Il est en outre senti comme un idiome véhiculaire débarrassé de la connotation de la langue du colonisateur. C'est une langue neutre que les enquêtés ont trouvé en usage en Algérie en cette fin de siècle.

A propos de l'enseignement du français, les professeurs ne voient pas l'utilité à l'enseigner en recourant fréquemment à l'emprunt aux langues locales. Ils veulent de cette manière le garder le plus possible proche de la norme de référence.

2) Mode d'appropriation du français par des adolescents dans les établissements secondaires de la ville de Biskra.

Tout en étant opposé à l'enseignement d'un français où les emprunts aux langues locales ont une place prépondérante, il n'en demeure pas moins que dans leurs classes respectives, ces enquêtés recourent peu ou prou à l'emprunt à l'arabe et berbère. Ce qui ne les empêche pas de considérer encore que ce français avec des termes arabes ou berbères reste proche du français de France.

3) Pratique langagière en milieu formel et milieu informel.

Dans un autre contexte, ils reconnaissent unanimement que le contact des langues, comme c'est le cas en Algérie, favorise l'emprunt réciproque de termes. Si dans la pratique de la classe, ces acteurs de la diffusion du français dans ce pays disent ne pas recourir à l'emprunt aux idiomes locaux, par contre, ils ne s'en privent guère dans les relations informelles et familiales. Ils trouvent que cette pratique

langagière leur permet de désigner des réalités algériennes plus aisément au lieu et place d'un autre terme à trouver, et qui ne peut parfois le faire que de façon approximative.

Concernant les journalistes et écrivains, le recours à l'emprunt dans leurs écrits est perçu par les professeurs enquêtés comme une manière pour ceux – là de se rapprocher de leurs lecteurs.

4) Représentations que ces P.E.S ont du français endogène.

Le français en usage dans ce pays et en dehors de l'institution scolaire comporte aux yeux de ces enquêtés des écarts par rapport au français de référence. Sur le plan du lexique, objet de ce travail de recherche, ils remarquent que le substantif de part ses propriétés, est la catégorie grammaticale la plus facilement empruntable.

Le substantif ou aussi bien l'adjectif sont prononcés conformément au phonétisme arabe. Quant à la graphie du nom ou de l'adjectif, elle est à leurs yeux en étroite relation avec la prononciation des Algériens natifs et parfois avec des conventions datant de l'époque coloniale.

Il en est de même pour les réifications linguistiques qui se manifestent dans ce français par ce que la linguistique désigne comme syntaxe dont la réalité s'exprime en schémas de production ; et comme sémantique dont la réalité s'exprime en signification sociale.

Les enquêtés trouvent que :

- ces termes gardent souvent le genre de la langue d'origine et même les formes féminine, masculine pour les référents sexués.
- le nombre et ce malgré les trois possibilités qui leur sont offertes, ces professeurs optent pour l'opposition -ø / -s.

Concernant le plan sémantique, le lexème ces termes arabe et/ou berbère gardent aux yeux des P.E.S. le sémantisme de la langue d'origine. L'intégration d'un terme étranger dans le français standard ne peut se faire aux yeux de ces informateurs que si ce terme est mentionné dans le dictionnaire de langue faisant fi de son usage probable par des Français natifs.

A la fin de cette enquête ces professeurs, considérés comme les agents de la diffusion du français exogène, reconnaissent avec une faible

majorité l'existence d'un français endogène, différent sur le plan lexical du français de référence. Voici par ailleurs comment parlait Mohamed Dib de ce français : « La langue française est à eux, elle leur appartient. Qu'importe, nous en avons chipé notre part et ils ne pourront plus nous l'enlever [...] Et si, parce que nous en mangeons aussi, de ce gâteau, nous lui apportions quelque chose de plus, lui donnions un autre goût ? Un goût qu'ils ne lui connaissent pas.⁴ »

Nous nous sommes proposé dans cette enquête de répondre principalement à la question suivante: le français enseigné dans les lycées de la ville de Biskra renferme-t-il des termes empruntés aux langues locales ?

D'après les résultats que nous avons obtenus, nous pouvons dire que les P.E.S dans leur pratique de la classe emploient le français en recourant à des termes arabes ou berbères. Dans la mesure où nous avons découvert que les informateurs recourent effectivement à l'emprunt dans la situation d'enseignant / enseignés.

Nous pouvons confirmer pleinement notre hypothèse à savoir que le français enseigné dans cette région du pays renferme bien des termes issus des idiomes locaux.

Nous avons ensuite tenté de voir si le recours aux termes empruntés à l'arabe ou berbère répond bien à un besoin langagier ou linguistique

Les résultats nous ont révélé que ces professeurs emploient ce français dans leurs classes respectives pour bien rendre compte du mode référentiel économique, culturel, politique de l'Algérien.

Nous avons donc confirmé pour cet aspect de la question que les lexies empruntées et insérées dans le français en usage dans ce pays servent à désigner des *realia* algériennes. Dans ce cas précis le français de référence est dépourvu d'un terme équivalent ou que le terme d'origine française désigne un référent de la langue arabe et /ou berbère de manière imparfaite, C'est pourquoi les informateurs recourent à l'emprunt de termes aux langues locales.

4. Dib, M., cité par Benrabah, M., (1999), *Langue et pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*, (Éd.) Séguier, p.182.

Nous pouvons enfin dire compte tenu de la présence de termes issus de l'arabe ou du berbère que le français utilisé, par les journalistes, les écrivains et les professeurs du secondaire, est différent sur le plan lexical du français de France. Cette variété de français, que nous désignerons par mésolectale, correspond au pôle supérieur d'un continuum linguistique. Une variété qui est en train de se constituer en norme locale ou endogène très perméable à l'emprunt aux langues locales et qui se caractérise surtout par une néologie de forme.

Toutefois après une ultime interprétation des résultats obtenus nous avons constaté que ces informateurs bien qu'ils recourent à l'emprunt, trouvent ce procédé inapproprié et inutile quant à un enseignement de la langue française proche de la norme de référence. Une attitude qui peut s'expliquer, à nos yeux, par le fait que l'emprunt linguistique est perçu par cette population d'enquêtés comme une transplantation de termes d'une langue source vers une langue cible, et que comme pour toute transplantation, le phénomène de rejet reste celui qui préoccupe le plus. Dans ce cas précis le rejet n'est point intra linguistique mais plutôt extra linguistique, parce qu'il émane des professeurs garants de la norme exogène.

CONCLUSION :

En dépit de certaines insuffisances palpables, cette enquête a eu, tout au moins, le mérite d'avoir pu répondre à la question suivante : le français enseigné dans les lycées de la ville de Biskra renferme-t-il des termes empruntés aux langues locales ?

Ces professionnels de la langue française expliquent certes le recours peu ou prou à l'emprunt aux langues locales et parfois à la création de mots nouveaux par dérivation (suffixation- préfixation) ou par composition (concaténation : arabe + arabe / arabe + français) dans les relations informelles surtout par le fait que ces termes servent à dénoter des réalités ou vécus ignorés des locuteurs natifs du français standard, mais s'abstiennent par ailleurs, de le faire dans les relations formelles.

Il faut signaler qu'en désirant exprimer un contenu original dans une situation de manque et devant la diminution de la pression de la norme exogène, les écrivains et les journalistes, qui sont souvent de connivence avec leurs lecteurs, d'une part et les professeurs de langue d'autre part, sont tous des usagers de la variété mésolectale qui correspond au pôle supérieur du continuum linguistique. A noter que cette variété est en train de se constituer lentement et sûrement une norme locale très perméable à l'emprunt aux idiomes locaux.

Même si ces professeurs reconnaissent dans cette enquête l'utilisation de cette variété de français ouverte à l'emprunt pour des raisons convaincantes ; il n'en demeure pas moins qu'ils préfèrent, par sécurité linguistique, rester très proche de la norme exogène.

L'usage de cette variété par des professeurs du secondaire peut surtout s'expliquer par des raisons extra linguistiques tels le changement social, le niveau faible des élèves et la diminution de la pression de la norme exogène, des facteurs que les professeurs des années 60/70 n'avaient pas connus et non pour des raisons intra linguistiques.

L'emploi de mots provenant des langues locales n'est guère ornemental mais reste bien profond. Trois raisons peuvent à notre sens expliquer ce procédé linguistique:

- 1- le contact des langues a favorisé les échanges entre les langues qui véhiculent les différentes cultures du pays,
- 2- les domaines pourvoyeurs de termes telles la religion, la culture... spécifique à l'Algérien véhiculent des réalités qu'on ne peut transmettre sans recourir à ces termes issus des langues locales pour les insérer dans le français. Ce français à coloration algérienne accélère ainsi l'intercompréhension entre les francophones de ce pays,
- 3- Dans leurs échanges langagiers, en milieu formel, l'emploi de lexèmes des langues locales dans le français par nos informateurs reste limité. Ils tentent à notre avis de montrer leur conformité à la norme exogène dont ils sont garants dans l'institution scolaire. Contrairement au milieu informel où le recours à l'emprunt reste une réalité que la grande majorité des professeurs enquêtés reconnaît.

Dans un autre registre les critères traditionnels d'intégration linguistiques sont pour leur majorité non adaptés à la situation algérienne vu que le sujet parlant est bilingue et non monolingue dans le cas du français natif.

En conclusion, nous pouvons dire que les journalistes, les écrivains algériens de langue française et les professeurs du secondaire sont des utilisateurs d'une variété mésolectale du français et qu'ils ont par ailleurs intériorisé des unités lexicales d'origine arabe et/ou berbère dans ce français d'Algérie.

Enfin, ce travail de recherche peut s'inscrire dans le droit fil de la vocation du réseau d'études du français en francophonie. Il vise à explorer à partir d'un corpus lexicographique en rapport avec les diverses méthodes d'enquête et d'analyse mises en oeuvre, les variétés lexicales de français dans l'aire francophone.

Deux aspects de la description des variétés lexicales sont à signaler :

- 1- la constitution d'un corpus,
- 2- le traitement de la variété de français cerné dans ce corpus.

Partant de ces deux aspects, cette analyse s'est assignée pour fin d'apporter une contribution, un tant soit peu modeste, à la recherche sur la langue française comme l'une des composantes du paysage linguistique algérien avec des angles d'approche (socio – linguistique et linguistique). Nous avons, enfin, essayé de mieux comprendre la diversité des situations et les spécificités de production, de perception et de fonctionnement du français, officiellement langue étrangère, en Algérie.

BIBLIOGRAPHIE :

BENRABAH, Mohamed, 1999, *Langue et Pouvoir en Algérie. Histoire d'un traumatisme linguistique*, Paris, Séguier.

DEROY, Louis, (1956) *L'emprunt linguistique*, Paris, les Belles Lettres.

DERRADJI, Yacine, (1995) *L'emploi de la suffixation –iser, -iste, -isation dans La procédure néologique du Français en Algérie*, in Queffélec A.,

Benzakour F. et Y. Cherrad- Bencheffa, éd(s), *Le Français au Maghreb*, pub Université de Provence, pp. 111-120

DERRADJI, Yacine (1999) *Le Français en Algérie : Langue emprunteuse et empruntée*, in Suzanne Lafage et Ambroise Queffélec, *Le Français en Afrique*, pp. 71-82.

FREY, Claude, (1995) « De la référence au particularisme : un continuum. Application au français en usage au Burundi et au Cameroun », in Michel Francard et Danièle Latin, *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot s.a. pp. 139-148.

GAADI, Driss, (1995) « Le français au Maroc. L'emprunt à l'arabe et les processus d'intégration », in Queffélec A, Benzakour F. et Y. Cherrad-Bencheffa, (éd(s)), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub.Université de Provence, pp. 121-130.

GUILBERT, Louis, (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.

KADI, Latifa, (1995) « Les dérivés en -iste et age : Néologismes en français écrit et oral utilisé en Algérie ? » in Queffélec A, Benzakour F. et Y. Cherrad-Bencheffa, (éd(s)), *Le français au Maghreb*, Aix-en-Provence, Pub. Université de Provence, pp. 153-164.

KETHIRI, Brahim, (1994) *Particularités du français parlé et écrit en Algérie*, mémoire de D.E.A, Université de Provence.

MORSLY Dalila, (1993) « Les particularités lexicales du français parlé et écrit en Algérie » in Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclature et méthodologie*, Paris, (Éd.) AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. pp. 177-182.

MORSLY, Dalila, (1995) « El Watan, El Moudjahid, Algérie-Actualité-El Djéich, Liberté, Le Matin,.. » *La presse algérienne de langue française et l'emprunt à l'arabe*. In *Revue Plurilinguisme* n° 9-10 pp. 35-53.

QUEFFÉLEC, Ambroise, (1993) « Le français au Maghreb : Problématique et état des recherches », in Danièle Latin, Ambroise Queffélec et Jean Tabi-Manga, *Inventaire des usages de la francophonie : nomenclatures et méthodologies*, Paris, (Éd.) AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext. pp. 163-168.

QUEFFELEC, Ambroise, (b), (1998) Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? I.NaL.F (CNRS), Université de Provence.

ANNEXE :

Résultats chiffrés du questionnaire :

Établissement secondaire : 10 établissements sur le territoire de la commune de Biskra.

Sexe : F : 15 M : 12

Diplômes :

Licence de français : 14

Autres :

D.E.S en Biologie:	01
Maîtrise en F.L.E	02
Licence en Démographie	01
Licence en Psychologie	01
Licence en Sociologie	01
Licence en Economie	01
Ingénieur en Electrotechnique	02
Ingénieur en Agronomie	01
Ingénieur ? ?	02
Non – réponses	01

Ancienneté :

Moins de 05 ans : 04

05 à 10 ans : 10

10 à 20 ans : 06

20 ans et plus : 07

Moyenne d'âge : 42,5 ans

I /

1- L'arabe dialectal et l'arabe classique dénotent pour vous :

Arabe dialectal	Non - réponse	Arabe classique
-----------------	---------------	-----------------

le nationalisme	16	04	le nationalisme	10
la langue du progrès	02		la langue du progrès	04
la religion musulmane	01		la religion musulmane	18
la poésie	07		la poésie	12

2-Pensez-vous que le français est encore en usage dans :

l'administration	12	Non - réponse
l'enseignement	20	
la culture	18	
la science / technologie	21	

3-A votre avis, quel est le statut assigné à la langue française en Algérie ?

officielle	01
seconde	09
étrangère	19
véhiculaire	07

4- La langue française est synonyme pour vous de :

langue de science	14
langue de la littérature	21
langue du colonisateur	01
langue de la modernité	15

II/

1- Jugez-vous nécessaire d'enseigner le français dans ce pays en empruntant des termes aux langues locales ?

oui	12	Réponse nulle
non	14	

2- Il vous arrive parfois d'utiliser l'arabe en classe de langue française ; le faites -vous pour :

un gain de temps	04
une meilleure explication	10
un cas de synonymie	11

Autre (précisez) : 08 réponses.

Une non-réponse.

3-D'après vous, pour quelle (s) raison (s) les enseignants des années 60 et 70 ne permettaient pas à leurs élèves l'emprunt aux langues locales, est ce :

Parce qu'ils se considéraient les vecteurs de la norme	15
par chauvinisme	02

Autres raisons : 08 réponses.

05 non-réponses.

4-Les documents pédagogiques et /ou théoriques en votre possession autorisent-ils les élèves à recourir à l'emprunt dans leurs écrits ?

Oui	06	Non – réponse
Non	18	03

5-Dans le cas d'une réponse affirmative, nous vous prions de nous communiquer les références de ces documents : 03 réponses.

6- En Algérie, faut-il enseigner le français ?

Sans emprunt	12	Non-réponse	Réponse nulle
Avec emprunt	13	01	01

7-Pensez-vous que le français enseigné actuellement dans ce pays, reste encore proche du français de France ?

Oui	16	Non-réponse
Non	08	01
Sans réponse	02	

III /

1- A votre avis, quel est le parler ordinaire des Algériens ?

Arabe dialectal	26
Arabe classique	00
berbère	10
français	11

2- Quelle est la langue que vous utilisez ordinairement avec les membres de votre famille ?

Arabe dialectal + français : 16 réponses.

Berbère + arabe dialectal : 02 réponses.

Arabe dialectal : 09 réponses.

3- Pensez-vous que la proximité des langues, dans le paysage linguistique algérien, favorise l'emprunt de termes ? (de l'arabe au français et du français à l'arabe)

oui	25	Non-réponse
non	01	01

4- Dans quelle situation, insérez – vous des termes arabes dans votre français ?

en présence d'un français	01
entre collègue de la même matière	24
en présence d'un émigré algérien	07
avec l'inspecteur de la matière	01

5- Comment jugez – vous quelqu'un qui utilise beaucoup d'emprunts dans son français ?

positivement	01	Réponse nulle
négativement	18	01
indifféremment	07	

6- Comment jugez –vous quelqu'un qui cherche à éviter les emprunts en utilisant leurs équivalents français ?

positivement	19	Réponse nulle
négativement	02	01
indifféremment	05	

7- Les emprunts lexicaux servent –ils à désigner des réalités sociales, politiques, culturelles, étrangères à la civilisation française ?

oui	22
non	05

8- Dans vos écrits, l'usage que vous faites des lexies empruntées à la langue arabe est dicté par la nécessité de :

rendre compte de vos sentiments	01
---------------------------------	----

donner une couleur locale au français	08
désigner des réalités locales	21
user des citations	04

9- Acheter – vous fréquemment la presse d'expression française ?

oui	24
non	03

10- Si oui, quels sont vos titres préférés ?

El-Watan : 18 réponses, Liberté : 15 réponses, Le Matin : 06 réponses, Le Soir d'Algérie : 03 réponses, Le Quotidien d'Oran: 02 réponses, Le Quotidien de l'Est : 01 réponse, EL-Acil : 01 réponse, Détective : 01 réponse.

Tous les titres : 01 réponse / 01 non-réponse.

11- Des journalistes et écrivains algériens utilisent des termes empruntés à l'arabe et au berbère, pensez – vous qu'ils le font pour :

immortaliser le terme	03
montrer que la langue française n'en possède pas d'équivalent	06
s'approcher davantage de leurs lecteurs	19
simplifier la compréhension	13
affirmer leur différence	06

Autres : 01 réponse.

VI /

1- Par quel terme sont désignés les Algériens tombés au champ d'honneur entre 1954 et 1962, dans la presse et la littérature d'expression française ?

djounoud	01	Non-réponse 01
martyrs	16	
chouhada (s)	13	
soldats	03	

2- Selon vous, quel est l'élément de la phrase le plus facile à déplacer de l'arabe au français ?

le verbe	07	non-réponse
----------	----	--------------------

le substantif	15	02
l'adjectif	06	
l'adverbe	03	

- 3- Ayant l'expérience de l'emploi du français dans des situations diverses ; dites quelle est la composante du système linguistique arabe et / ou berbère la plus concernée par l'emprunt :

la phonologie	06	02
la syntaxe	01	
le lexique	22	
la morphologie	03	

- 4- Quelle graphie adopteriez- vous pour cette lexie ?

jelbab	03
djelbab	07
djilbeb	12
jilbeb	08

- 5- Accordez vous une importance particulière à la prononciation des lexies empruntées à l'arabe ?

Oui	20	non-réponse
non	06	

- 6- Pour des lexies comme 'hogra', 'casbah', 'alem', 'khalti', opteriez –vous pour une prononciation conforme au :

phonétisme français	20
phonétisme arabe	05

- 7- Garder – vous le genre d'origine des termes arabes quand vous les insérez dans un contexte français ?

oui	22	non-réponse
non	04	

- 8- S'il vous arrivait d'employer les lexies 'cheb' ou 'moudjahid' par exemple, distingueriez – vous leurs marques (masculin singulier du féminin singulier) et (masculin pluriel du féminin pluriel)?

oui	21
-----	----

non	06
-----	----

9- Quel est le pluriel le plus approprié pour ces lexies ?

a) wilaya :	wilayate	07
	wilayas	12
	wilayates	06

b) souk :	souks	14
	aswaks	03
	aswak	08

10- Vous conformez – vous aux règles d'accord du système français pour le genre et le nombre des adjectifs d'origine arabe empruntés par le français utilisé en Algérie ?

oui	15	non-réponse
non	11	01

11- Le mot 'Bled' peut-il signifier :

pays	23
campagne, terroir	13
sahara	00
village	12

12- A partir de quel moment pourra-t-on affirmer que le terme d'origine arabe est intégré dans le français de référence

Quand :	il entre dans le dictionnaire de langue	21	Non-réponse
	il est employé par un Français natif	06	01
	il est cité par un écrivain algérien	04	
	il est repris par la presse française.	07	

13- En réfléchissant au français en usage chez les locuteurs algériens, affirmeriez – vous qu'un «français» d'Algérie est en train de se développer ?

oui	10	non-réponse	réponse nulle
non	07	01	01
sans réponse	08		